

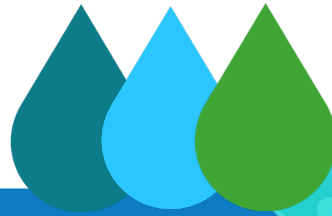


**PRÉFET
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

PAOT



**Le plan d'action
opérationnel territorialisé**

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
AUBERIVE, VINGEANNE ET MONTSAUGEONNAIS**

CCAVM



ÉDITO

La garantie de la qualité de vie passe par la préservation de la ressource en eau, tant sur le plan qualitatif que quantitatif. Et, face au changement climatique, il nous appartient de lutter contre les effets néfastes qui s'observent déjà.

En matière d'environnement, les intercommunalités sont devenues des acteurs incontournables du territoire pour apporter un appui solide aux communes, à l'échelle pertinente.

Ce document, dédié au *Plan d'action opérationnel territorialisé (PAOT)*, dresse le portrait des pressions qui s'exercent sur l'eau et liste les actions à mettre en oeuvre pour reconquérir sa qualité. En parallèle, des *Assises de l'eau* enrichiront la réflexion sur le volet quantitatif.

Ces actions sont déclinées en feuille de route annuelle qu'il vous appartiendra de porter, avec l'appui des services de l'État. Un accompagnement financier approprié pourra être proposé.

Je sais pouvoir compter sur votre engagement, ainsi que sur celui de l'ensemble des acteurs qui œuvrent de concert pour la préservation de notre territoire et de son attractivité.



Anne CORNET

Préfète
du département
de la Haute-Marne



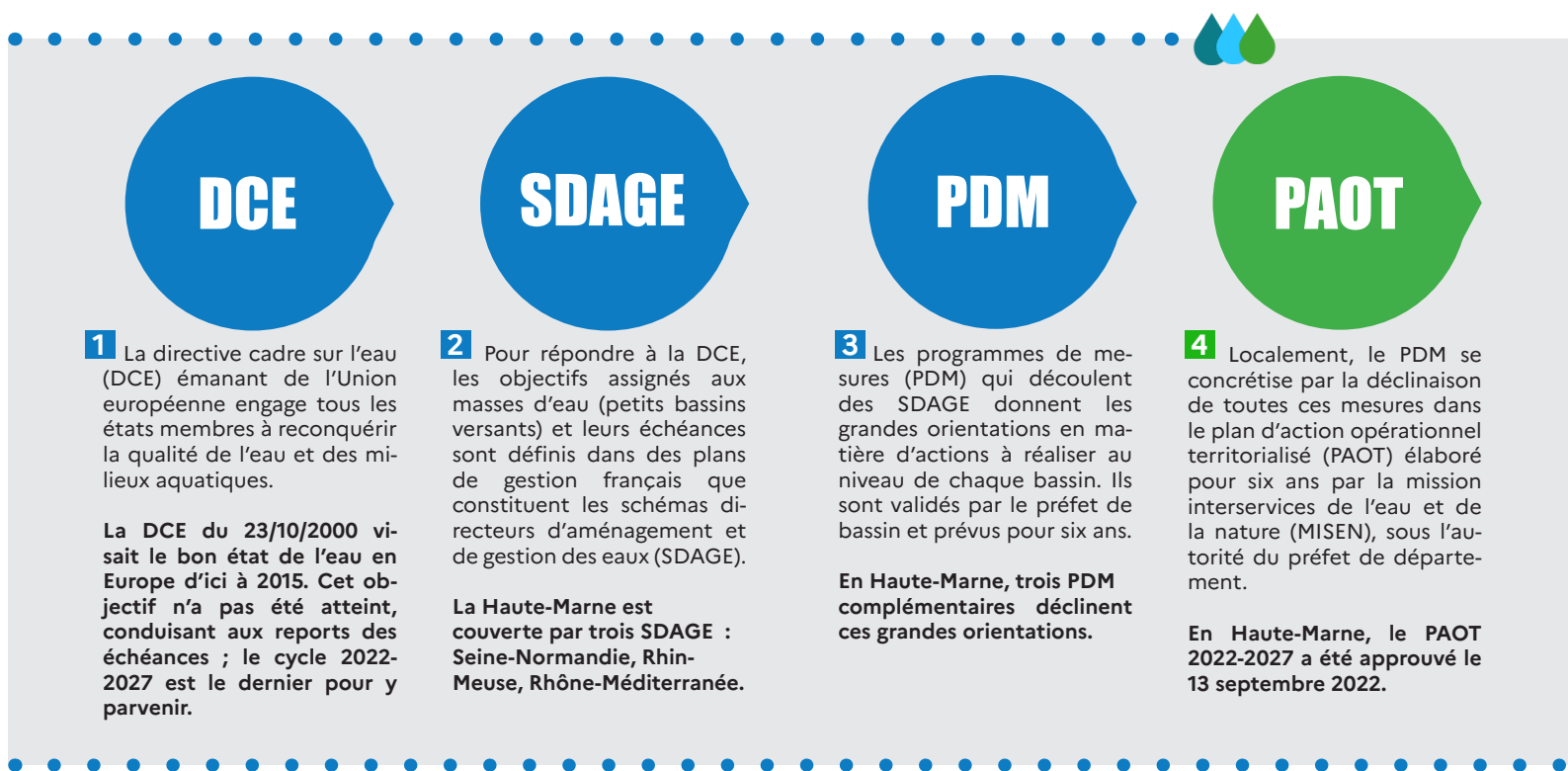
La Haute-Marne, département aux ressources hydriques fragiles

La Haute-Marne présente la particularité de se situer à la tête de trois grands bassins versants que sont « Seine-Normandie », « Rhin-Meuse » et « Rhône-Méditerranée ». Au milieu de ses paysages, coulent de nombreux cours d'eau sensibles, à faible débit, à l'endroit même où l'agriculture est dynamique et la ruralité marquée.

La conjugaison de ces éléments confère des enjeux forts : le département doit veiller à la qualité de l'eau pour ses habitants mais aussi pour ceux des territoires situés en aval, dont le bon état des cours d'eau dépend inévitablement de l'amont. Et si les efforts pour atteindre ces objectifs n'ont pas manqué ces dernières années, ils doivent encore être accentués. Alors que le sujet de l'eau est plus encore aujourd'hui au coeur des préoccupations, la mise en oeuvre d'un PAOT ambitieux pour la période 2022-2027 conduira à une nécessaire amélioration de la situation.

Restaurer la qualité de l'eau par des plans d'action opérationnels territorialisés (PAOT)

De l'Union européenne à l'échelle locale, la réglementation instaure quatre documents « cadres » visant à reconquérir la qualité de l'eau :



S'appuyer sur le bilan du PAOT 2019-2021 pour mieux consolider le suivant

Le PAOT 2019-2021 prévoyait 528 actions réparties selon quatre domaines :

- l'assainissement ;
- les milieux aquatiques ;
- l'agriculture ;
- l'industrie.

Fin 2021, 76 % de ces actions étaient enclenchées, voire terminées.

Si certaines ont été freinées par manque de moyens financiers, techniques ou humains, la courte durée de vie des PAOT a indéniablement ajouté une difficulté. Pour y remédier, les PAOT sont désormais organisés sur des cycles de 6 ans, en concordance avec ceux du SDAGE. Les services compétents seront alors en mesure de mieux accompagner les collectivités dans la réalisation des actions. Ainsi, le cycle 2022-2027 s'inspire des travaux précédents, tant dans le choix des actions que dans leur mise en œuvre opérationnelle.

Ce PAOT 2022-2027 revêt une importance toute particulière : il couvre le dernier cycle de la directive cadre sur l'eau. Dès lors, il conviendra de mettre en œuvre tous les moyens utiles pour préserver la Haute-Marne du risque contentieux, mais aussi et surtout, pour préserver la qualité de vie des générations futures.

Territoire d'Auberive, Vingeanne et Montsaigeonnais : une qualité dégradée des masses d'eau

Une masse d'eau est un découpage hydrographiquement cohérent. Elle peut être de surface (cours d'eau, plan d'eau, canal) ou souterraine.

Les masses d'eau de surface

Elles sont dites en « bon état » si elles sont à la fois en **bon état chimique** et en **bon état écologique**.

Bon état chimique : concentrations inférieures aux seuils de certains métaux, hydrocarbures, solvants...

ET

Bon état écologique : biologie (organismes aquatiques) et physico-chimie (PH, oxygène, salinité...) satisfaisantes.

Les masses d'eau souterraines

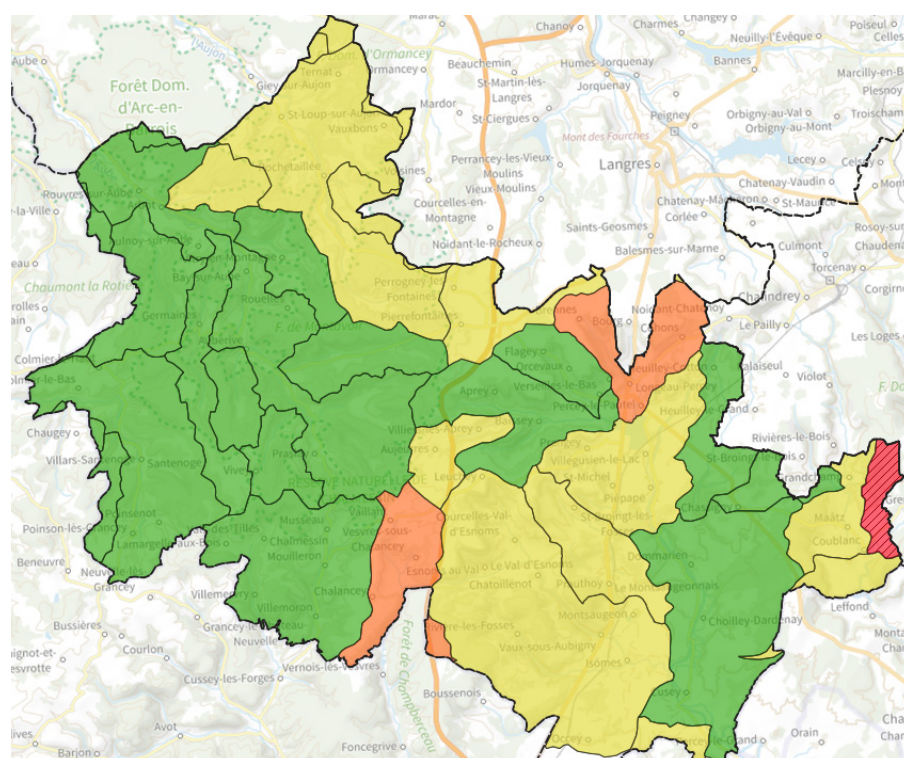
Elles sont dites en « bon état » si elles sont à la fois en **bon état chimique** et en **bon état quantitatif**.

Bon état chimique : concentrations inférieures aux seuils de certains métaux, hydrocarbures, solvants...



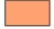

ET

Bon état quantitatif : volumes prélevés ne dépassant pas la capacité de renouvellement et préservant l'alimentation en eau des écosystèmes de surface.

CARTE DE L'ETAT DES LIEUX DES EAUX DE SURFACE (2019) :



Etat écologique

-  Bon
-  Moyen
-  Médiocre
-  Mauvais

Etat chimique (sans ubiquistes)

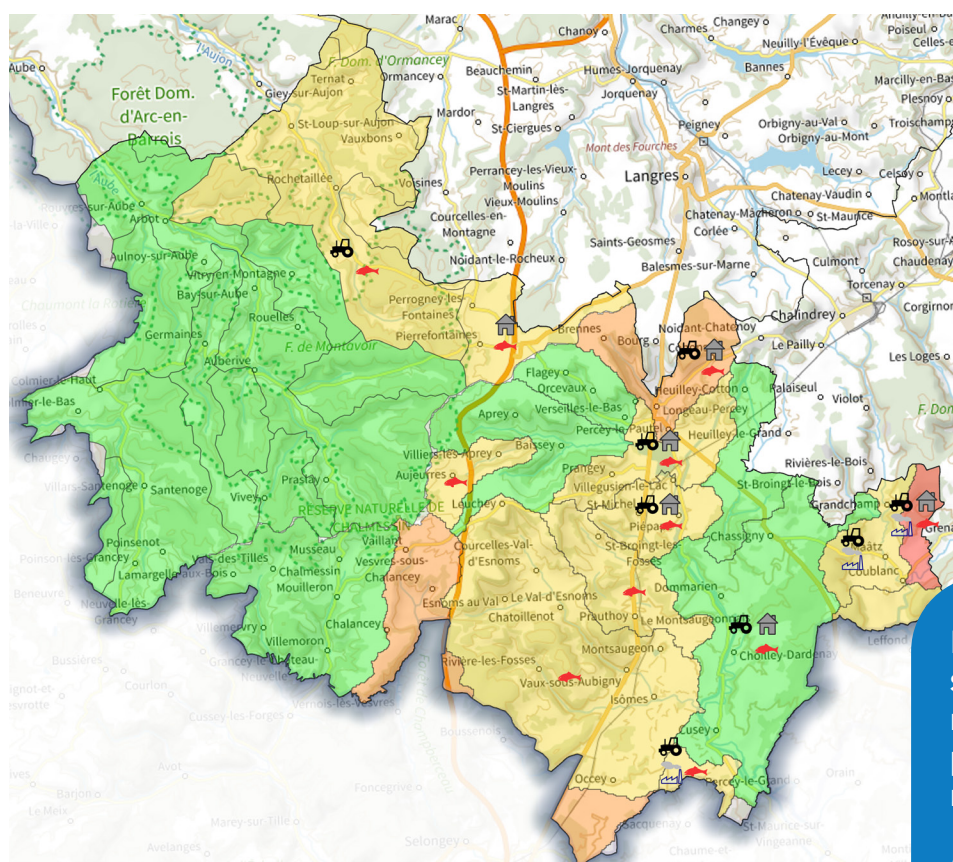
-  Bon
-  Mauvais

Les activités humaines à l'origine de la dégradation de l'eau

Les principales pressions subies sont :

- les rejets des collectivités et industries (certaines stations présentent des rejets à la limite de la qualité, voire non conformes) ;
- les pollutions d'origine agricole (nitrates et phyto) ;
- l'altération hydromorphologique (modifications du lit des cours d'eau limitant le potentiel épuratoire).

CARTE DES PRESSIONS (2019) :



Etat des lieux écologique

- Très bon
- Bon
- Moyen
- Médiocre
- Mauvais

- Pression agricole
- Pression hydromorphologique sur les cours d'eau
- Pression industrielle
- Pression assainissement

La carte illustre les pressions qui s'exercent sur les masses d'eau de surface, provoquant un déclassement.

Les masses d'eau souterraines subissent aussi les pressions sans que cela n'emporte systématiquement leur déclassement.

Les actions inscrites dans le PAOT 2022-2027 répondent à cette problématique.

ASSAINISSEMENT

Pour lutter contre les pollutions induites par les rejets, et ainsi préserver l'eau, trois leviers sont à activer :

- **l'amélioration de la collecte**
le bon fonctionnement d'un réseau de traitement passe par une collecte efficace des eaux usées ;
- **l'amélioration des performances des stations de traitement**
il est nécessaire d'améliorer la qualité de l'eau rejetée ;
- **l'amélioration des performances de l'assainissement non collectif**
une installation non adaptée peut être source de rejets de mauvaise qualité. Ce travail sera mené en partenariat avec les services publics d'assainissement non collectif ayant la charge du contrôle des installations.

Le volet assainissement du PAOT 2022-2027 de la CCAVM se décline :

en 3 types d'actions :

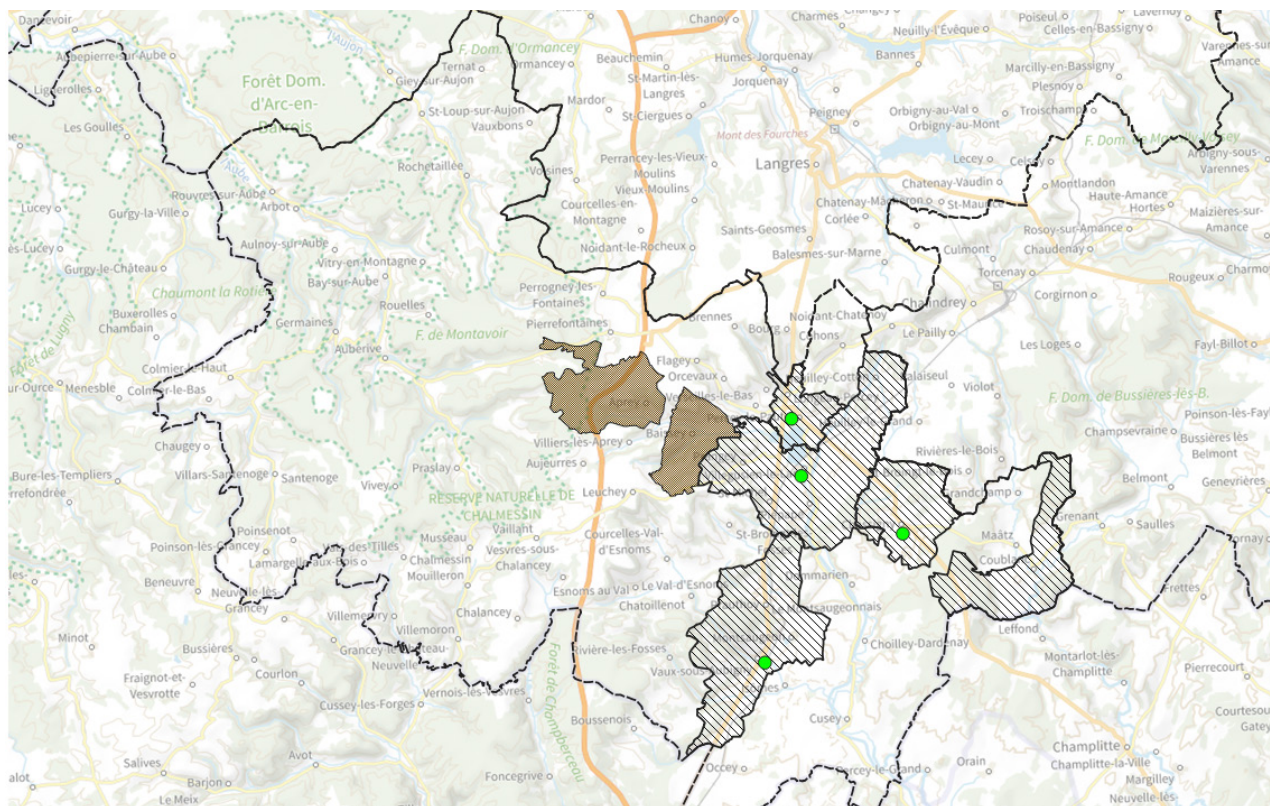
- réseau
- station
- assainissement non collectif (ANC)

et 11 actions dont :

- 5 actions *réseau*
- 4 actions *station*
- 2 actions *ANC*

Le tableau ci-contre les présente.

CARTE DES ACTIONS :



- Actions « station »
- ▨ Actions « réseau »
- Actions « ANC »

Action	Masse d'eau principale	Titre de l'action	Etat en 2022	Maître d'ouvrage (communes)	Année d'engagement
Station	Lac de Villegusien et ruisseau le Vallinot	Longeau-Percey : mise à niveau du système d'assainissement	Terminé	Longeau-Percey	2022
Réseau	Lac de Villegusien et ruisseau le Vallinot	Longeau-Percey : programme pluri-annuel d'amélioration de la collecte	Engagé	Longeau-Percey	2022
Station	La Vingeanne du lac de Villegusien au canal de la Marne	Villegusien-le-Lac : mise à niveau du système d'assainissement	A prévoir	Villegusien-le-Lac	2022
Réseau	La Vingeanne du lac de Villegusien au canal de la Marne	Villegusien-le-Lac : programme pluri-annuel d'amélioration de la collecte	A prévoir	Villegusien-le-Lac	2022
Station	La Vingeanne du canal de la Marne à Oisilly Badin (inclus)	Chassigny : travaux de fiabilisation du système de traitement	A prévoir	Chassigny	2022
Réseau	La Vingeanne du canal de la Marne à Oisilly Badin (inclus)	Chassigny : programme pluri-annuel d'amélioration de la collecte	A prévoir	Chassigny	2022
Station	La Vingeanne du canal de la Marne à Oisilly Badin (inclus)	Vaux-sous-Aubigny : travaux de fiabilisation du système de traitement	A prévoir	Vaux-sous-Aubigny	2023
Réseau	La Vingeanne du canal de la Marne à Oisilly Badin (inclus)	Vaux-sous-Aubigny : programme pluri-annuel d'amélioration de la collecte	A prévoir	Vaux-sous-Aubigny	2023
Réseau	Le Salon de la Resaigne à la confluence avec la Saône	Coublanc : action réseau	A prévoir	Coublanc	2024
ANC	Lac de Villegusien et La Vingeanne (source) au lac de Villegusien	ANC : Baissey	A prévoir	Baissey	2026
ANC	Lac de Villegusien et La Vingeanne (source) au lac de Villegusien	ANC : Aprey	A prévoir	Aprey	2026

MILIEUX AQUATIQUES

L'atteinte du bon état écologique des cours d'eau, et l'adaptation des milieux au changement climatique, seront possibles grâce aux actions de préservation et de reconquête des milieux aquatiques que sont :

- **la renaturation/restauration des cours d'eau**
reméandrage et création de lit d'étiage renforçant les capacités d'auto-épuration des cours d'eau ;
- **la restauration de la continuité écologique**
permettant le passage des poissons et sédiments, et une meilleure résilience du cours d'eau limitant le réchauffement de l'eau ;
- **les opérations de restauration des zones humides**
le rôle « d'éponge » des zones humides limite l'impact des sécheresses et inondations ;
- **mener des études**
permettant d'identifier les actions à mener.

Le volet *milieux aquatiques* du PAOT 2022-2027 de la CCAVM se décline :

en 4 types d'actions :

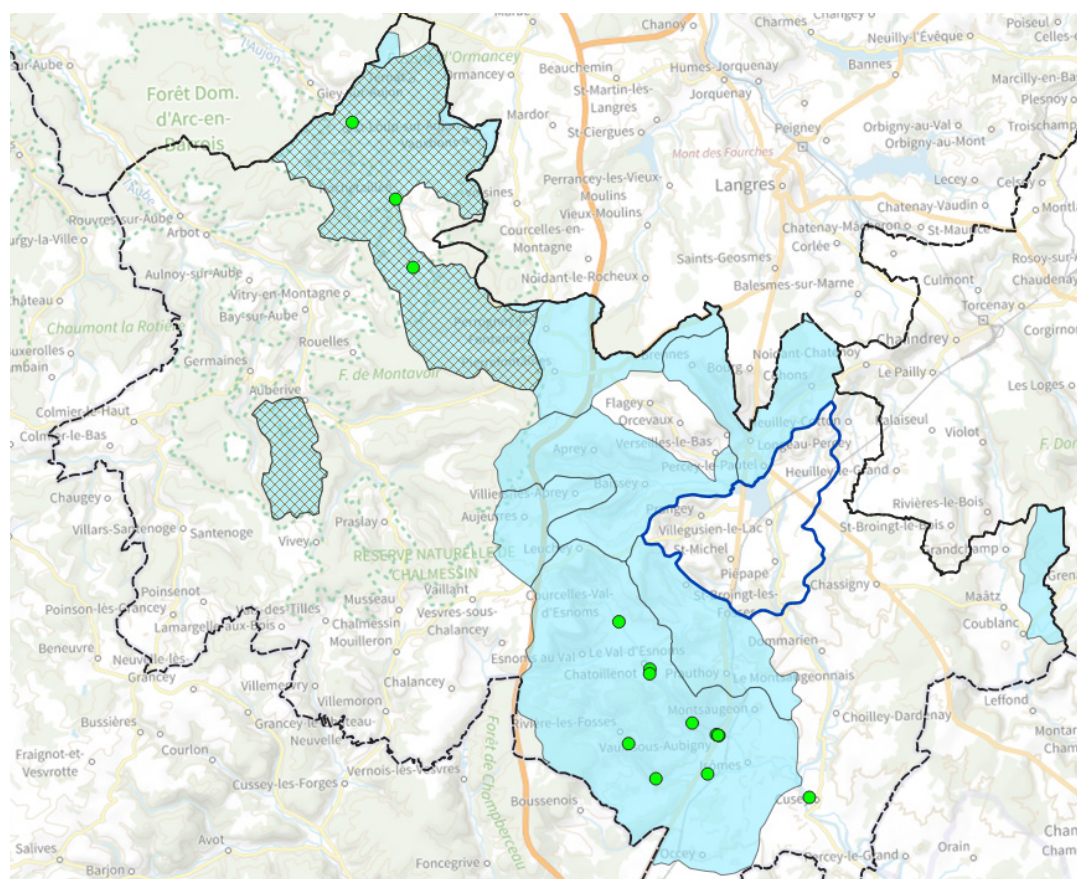
- continuité
- renaturation
- zones humides
- étude

et 28 actions dont :

- 16 actions *continuité*
- 9 actions *renaturation*
- 2 actions *zones humides*
- 1 action *étude*

Le tableau ci-contre les présente.

CARTE DES ACTIONS :



- Actions « continuité »
- ▨ Actions « zones humides »
- Actions « renaturation »
- Actions « étude »

Masse d'eau principale		Titre de l'action		Etat en 2022		Maître d'ouvrage		Année d'engagement	
Renaturation	Ruisseau le Badin		Travaux de renaturation du Badin en amont de Courcelles	Engagé		CCAVM Syndicat Vingeanne-Bèze		2022	
Continuité	Ruisseau le Badin		Courcelles-Val-d'Esnoms : aménager le seuil	Initié		CCAVM Syndicat Vingeanne-Bèze		2022	
Etude	Lac de Villegusien		Etude d'hydrologie et de gestion du lac	A prévoir		CCAVM / VNF		2024	
Renaturation	Ruisseau du Val Clavin		Mener une opération de renaturation	A prévoir		CCAVM		2024	
Continuité	Ruisseau du Val Clavin		Aménager un ouvrage	Initié		CCAVM		2024	
Zones humides	Ruisseau du Val Clavin		Restauration de zones humides	A prévoir		CCAVM		2024	
Renaturation	Ruisseau le Badin		Remise de la rivière Coulange dans son lit d'origine entre Rivières-les-Fosses et le moulin Davin et au niveau de la scierie de la Folie	Initié		CCAVM Syndicat Vingeanne-Bèze		2024	
Renaturation	Ruisseau le Badin		Remise du cours d'eau dans son lit d'origine en amont de Chatoillenot et reprofilage des berges du Vezin	A prévoir		CCAVM Syndicat Vingeanne-Bèze		2024	
Continuité	Ruisseau le Badin		Effacement de l'ouvrage du moulin du haut	Initié		CCAVM Syndicat Vingeanne-Bèze		2024	
Continuité	Ruisseau le Badin		Aménager le seuil de la scierie de la Folie sur la Coulange	Initié		CCAVM Syndicat Vingeanne-Bèze		2024	
Continuité	Ruisseau le Badin		Aménager l'ancien moulin de Pautelles sur la Coulange	Initié		CCAVM Syndicat Vingeanne-Bèze		2024	
Continuité	Ruisseau le Badin		Aménager l'ancien moulin de Davin sur la Coulange	Initié		CCAVM Syndicat Vingeanne-Bèze		2024	
Renaturation / continuité	Ruisseau d'Aujeurres		Restauration morphologique intégrant la continuité (ouvrages aval)	A prévoir		CCAVM Syndicat Vingeanne-Bèze		2024	
Renaturation	La Vingeanne (source) au lac de Villegusien		Restauration Vingeanne de la source à Baissey	A prévoir		CCAVM Syndicat Vingeanne-Bèze		2025	
Continuité	L'Aujon (source) au confluent de l'Aube (exclus)		Aménagement barrage ancien moulin de Chameroy-Rochetaillée	Initié		CCAVM		2025	
Continuité	L'Aujon (source) au confluent de l'Aube (exclus)		Aménagement du barrage de l'ancien moulin de Rochetaillée	Initié		CCAVM		2025	
Continuité	L'Aujon (source) au confluent de l'Aube (exclus)		Saint-Loup-sur-Aujon : aménagement du barrage	Initié		CCAVM		2025	
Renaturation	L'Aujon (source) au confluent de l'Aube (exclus)		Mener une opération de renaturation	A prévoir		CCAVM		2025	
Zones humides	L'Aujon (source) au confluent de l'Aube (exclus)		Restauration de zones humides	A prévoir		CCAVM		2025	
Continuité	Ruisseau le Badin		Chatoillenot : reprise du radier du pont de la RD140	Initié		CCAVM Syndicat Vingeanne-Bèze		2025	
Continuité	Ruisseau le Badin		Vaux-sous-Aubigny, moulin des Moines: effacement du seuil	Initié		CCAVM Syndicat Vingeanne-Bèze		2025	
Continuité	Ruisseau le Badin		Vaux sous Aubigny : aménager l'ouvrage, effacement de l'ouvrage de dérivation	Initié		CCAVM Syndicat Vingeanne-Bèze		2025	
Continuité	Ruisseau le Badin		Aménagement d'un bras de contournement à l'ancien moulin de Cusey	Initié		CCAVM Syndicat Vingeanne-Bèze		2025	
Continuité	Ruisseau le Badin		Aménager deux seuils	Initié		CCAVM Syndicat Vingeanne-Bèze		2025	
Renaturation	Ruisseau le Vallinot		Restauration morphologique secteur aval de l'ouvrage de Foultot	A prévoir		CCAVM Syndicat Vingeanne-Bèze		2026	
Renaturation	Ruisseau la Foreuse		Restauration de la foreuse sur site à définir	A prévoir		CCAVM Syndicat Vingeanne-Bèze		2026	

AGRICULTURE

Dans le domaine agricole, les actions concernent la protection des captages et masses d'eau par :

- **l'élaboration de plans d'actions sur les captages prioritaires et sensibles par les collectivités ;**
- **la pérennisation des bonnes pratiques par les agriculteurs ;**
- **la limitation du recours aux produits phyto** alternatives aux traitements et lutte contre leur utilisation sont nécessaires, tant pour l'état des masses d'eau que pour les captages.

Le volet *agriculture* du PAOT 2022-2027 de la CCAVM se décline :

en 3 types d'actions

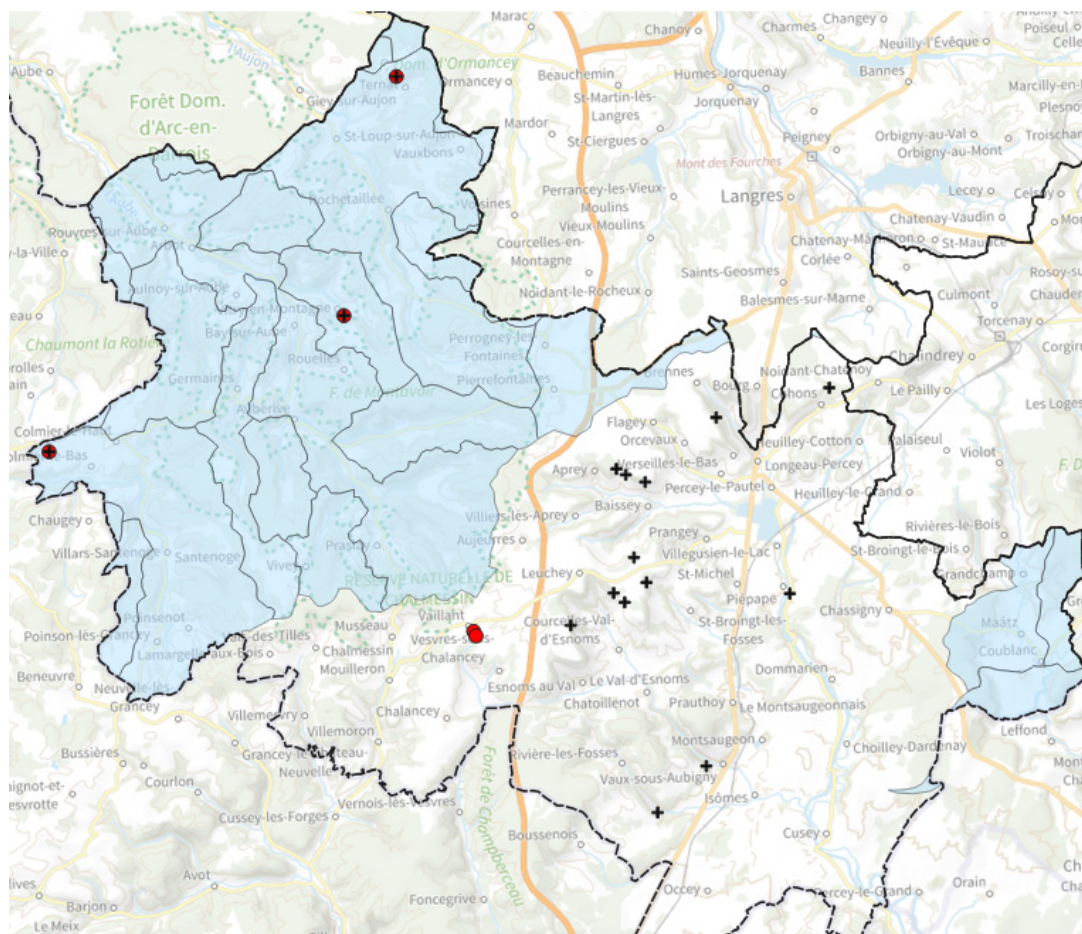
- captage pratiques agricoles
- captage plan d'actions
- lutte phyto

et 32 actions dont :

- 25 actions *pratiques agricoles*
- 5 actions *plan d'actions*
- 2 actions *lutte phyto*

Le tableau ci-contre les présente.

CARTE DES ACTIONS :



Actions ciblées sur des captages

- Plan d'actions aire alimentation captage (AAC)
- Amélioration des pratiques agricoles

Actions ciblées sur des masses d'eau

- Lutte pollution phyto



Masse d'eau principale		Titre de l'action		Etat en 2022	Maître d'ouvrage	Année d'engagement
Lutte phyto	Toutes les masses d'eau du bassin Seine-Normandie	Mener une action globale écophyto		Engagé	A définir	2022
Lutte phyto	Le Resaigne et le Salon (source) à la Resaigne	Limiter les apports en pesticides, utiliser des pratiques alternatives		Engagé	A définir	2022
Captages pratiques	Domaine triasique et liasique bordure vosgienne sud-ouest BV Saône	Mettre en oeuvre le plan d'actions		A prévoir	CCAVM Villeguesuin-le-Lac	2022
Captages pratiques	Domaine triasique et liasique bordure vosgienne sud-ouest BV Saône	Captage Piépaape : mettre en place des pratiques pérennes		Engagé	CCAVM Villeguesuin-le-Lac	2022
Captages pratiques	Calcaires jurassiques du châtillois et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne	Cohons / source Sillière : réduction des apports en fertilisants		Initié	CCAVM / Cohons	2022
Captages pratiques	Calcaires jurassiques du châtillois et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne	Cohons / source Sillière : mettre en place des pratiques pérennes		Initié	CCAVM / Cohons	2022
Captages pratiques	Calcaires jurassiques du châtillois et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne	Baissey / sources Ville bas et chemin Perrogney : réduction des apports en fertilisants		Engagé	CCAVM / Baissey	2022
Captages pratiques	Calcaires jurassiques du châtillois et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne	Baissey / sources ville bas et chemin Perrogney : mettre en place des pratiques pérennes		Engagé	CCAVM / Baissey	2022
Captages pratiques	Calcaires jurassiques du châtillois et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne	Vaux-sous-Aubigny / source Echenhaut : limiter les apports en pesticides, utiliser des pratiques alternatives		Engagé	CCAVM / Le Montsaugonnais	2022
Captages pratiques	Calcaires jurassiques du châtillois et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne	Vaux-sous-Aubigny / source Echenhaut : mettre en place des pratiques pérennes		Engagé	CCAVM / Le Montsaugonnais	2022
Captages pratiques	Calcaires jurassiques du châtillois et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne	Source moulin Davin : limiter les apports en pesticides, utiliser des pratiques alternatives		Engagé	CCAVM Rivières-les-Fosses	2022
Captages pratiques	Calcaires jurassiques du châtillois et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne	Source moulin Davin : mettre en place des pratiques pérennes		Engagé	CCAVM Rivières-les-Fosses	2022
Captages pratiques	Calcaires jurassiques du châtillois et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne	Captage ville Haut Aprey : limiter les apports en fertilisants, utiliser des pratiques adaptées		Engagé	CCAVM / Aprey / Villiers-les-Aprey	2022
Captages pratiques	Calcaires jurassiques du châtillois et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne	Captage ville Haut Aprey : mettre en place des pratiques pérennes		Engagé	CCAVM / Aprey / Villiers-les-Aprey	2022
Captages plan d'actions	Calcaires jurassiques du châtillois et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne	Longeau / Brennes source Roche Hollier : élaborer un plan d'actions		Terminé	CCAVM	2022
Captages pratiques	Calcaires jurassiques du châtillois et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne	Longeau / Brennes source Roche Hollier : mettre en place des pratiques pérennes		Engagé	CCAVM / Brennes / Longeau	2022
Captages pratiques	Calcaires jurassiques du châtillois et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne	Source Rochefontaine : mettre en place des pratiques pérennes		Engagé	CCAVM / Courcelles / Val-d'Esnoyeux	2022
Captages pratiques	Calcaires jurassiques du châtillois et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne	Courcelles Val d'Esnoys source Rochefontaine : réduire les pesticides		Engagé	CCAVM / Courcelles / Val-d'Esnoyeux	2022
Captages pratiques	Calcaires jurassiques du châtillois et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne	Courcelles val d'Esnoys source Roseloy : mettre en place des pratiques pérennes		Engagé	CCAVM / Courcelles / Val-d'Esnoyeux	2022
Captages pratiques	Calcaires jurassiques du châtillois et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne	Villegusien source Varnes : limiter les apports en pesticides		Engagé	CCAVM Villeguesuin-le-Lac	2022
Captages pratiques	Calcaires jurassiques du châtillois et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne	Villegusien source Varnes : mettre en place des pratiques pérennes		Engagé	CCAVM Villeguesuin-le-Lac	2022
Captages pratiques	Calcaires jurassiques du châtillois et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne	Saint-Bringt-les-Fosses sources Nazoires : mettre en place des pratiques pérennes		Engagé	CCAVM / Saint- Bringt-les-Fosses	2022
Captages pratiques	Calcaires jurassiques du châtillois et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne	Leuchey source du bois Bagneux : réduire les pesticides		Engagé	CCAVM / Leuchey	2022
Captages pratiques	Calcaires jurassiques du châtillois et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne	Leuchey source Bois Bagneux : mettre en place des pratiques pérennes		Engagé	CCAVM / Leuchey	2022
Captages pratiques	Calcaires jurassiques du châtillois et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne	Vaillant source Venelle : réduction des apports en fertilisants		A prévoir	CCAVM / Vaillant	2023
Captages plan d'actions	Calcaires jurassiques du châtillois et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne	Vaillant source Venelle : élaborer un plan d'action		Initié	CCAVM / Vaillant	2023
Captages plan d'actions	Calcaires du Dogger entre la Seine et limite de district	Vitry-en-Montagne : élaborer le plan d'actions source Roche oudin		A prévoir	CCAVM / Vitry-en- Montagne	2024
Captages plan d'actions	Calcaires du Dogger entre la Seine et limite de district	Colmier-le-Bas source l'Herbue : élaborer le plan d'actions		A prévoir	CCAVM / Colmier-le-Bas	2024
Captages plan d'actions	Calcaires du Dogger entre la Seine et limite de district	Ternat source Combanot : élaborer le plan d'actions		A prévoir	CCAVM / Ternat	2024
Captages pratiques	Calcaires du Dogger entre la Seine et limite de district	Vitry-en-Montagne source Roche oudin : mettre en oeuvre le plan d'actions		A prévoir	CCAVM / Vitry-en- Montagne	2025
Captages pratiques	Calcaires du Dogger entre la Seine et limite de district	Colmier-le-Bas source l'Herbue : mettre en oeuvre le plan d'actions		A prévoir	CCAVM / Colmier-le-Bas	2025
Captages pratiques	Calcaires du Dogger entre la Seine et limite de district	Ternat source Combanot : mettre en oeuvre le plan d'actions		A prévoir	CCAVM / Ternat	2025





**PRÉFET
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

**Cette brochure est rédigée, conçue
et éditée par la direction départementale
des territoires de la Haute-Marne**

Préfecture de la Haute-Marne

89 rue Victoire de la Marne
52000 Chaumont
03 25 30 52 52

Direction départementale des territoires de la Haute-Marne

82 rue du Commandant Hugueny
52000 Chaumont
03 25 30 79 79

Directeur de publication :
Xavier Logerot

Conception technique, rédaction :
DDT52/SEF/BPE/TG

Co-rédaction, mise en page :
DDT52/SSA/BEC/GM

Impression Le Petit Cloître à Chaumont
75 exemplaires, papier PEFC

Novembre 2022

Brochure conçue à l'aide d'images Freepik.com.

Le plan d'action opérationnel territorialisé (PAOT) de la communauté de communes Auberive, Vingeanne et Montsaigeonnais (CCAVM)

Le PAOT est un document stratégique élaboré par les services de l'État et ses partenaires au profit du territoire et des habitants de la communauté de communes.

Il présente les orientations retenues et les actions prévues afin de restaurer la qualité de l'eau dans trois domaines principaux qui concernent la compétence des collectivités :

- assainissement ;
- milieux aquatiques ;
- agriculture.

Cette brochure en synthétise le contenu à l'échelle de la CCAVM. Les actions *Industries* qui concernent le secteur privé feront l'objet d'une communication directe.

Pour consulter le document complet,
rendez-vous sur www.haute-marne.gouv.fr